

Vendeur Nom : <u>GAE de</u> Adresse : <u>MAVASSE</u> <u>4650 THEODIMAC</u> N° TVA : <u>FR</u> Intracommunautaire	FACTURE N° <u>15</u> Date : <u>2-2-25</u>	Client Nom : <u>TAILLADE Albert</u> Adresse : <u>24170 DOISSOT</u> N° TVA : <u>FR</u> Intracommunautaire
--	--	---

☐ Vente / livraison intra communautaires ☐ Vente à l'export
(si oui, exonération TVA art.262 ter I du CGI) (si oui, exonération TVA art.262 -1 du CGI)

☐ Autoliquidation

Vente d'Animaux Destination :

☐ Elevage ☐ Abattage ☐ Reproduction

Désignation des produits	Marque ou N° d'identification	Poids	Quantité	Prix Unitaire H.T.	Prix Total H.T.
<u>Voeu</u>	<u>2878</u>				<u>90,00</u>

Paiement : ☐ au comptant ou à réception de la facture
☐ paiement différé le : _____ (date)
☐ escompte

Adhérent à un Centre de Gestion Agréé ☐ oui
 Le vendeur accepte le règlement des sommes dues par chèque libellé à son nom en sa qualité de membre d'un Centre de Gestion Agréé par l'Administration Fiscale

Conditions de Vente

Conformément à l'article L 441-6 du Code du Commerce tout retard de paiement obligera l'acheteur au paiement d'un intérêt égal à 1,5 fois le taux d'intérêt légal.
 Pour tout paiement après la date d'échéance, une indemnité forfaitaire de 40 € sera appliquée afin de couvrir les frais de recouvrement.

Total H.T. (avant RRR)	<u>90,00</u>
Rabais / Remise / Ristourne	
Total H.T.	
T.V.A. / <u>5,2</u> %	
Prix T.T.C.	
Escompte / _____ %	
TOTAL A PAYER	<u>95,95</u>

Le transfert de propriété des biens vendus est subordonné au paiement intégral du prix.
 Pour les ventes d'animaux, les seules garanties sont celles prévues par les articles L 213-1 et suivants du Code rural